



Procès-verbal Du Conseil d'Administration

Du 03 juillet 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	DUFLO	Suzy	PR	971	Procuration P.JOSEPH
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P (point 3c)
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	Procuration L.ROMANA
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	P
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	Procuration L.CARDOU
Étudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	GENDREY	Alysée	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	Procuration E.ODACRE
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration A.ATHERON
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	Procuration M.GEOFFROY
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
			Ville Schœlcher	972	-
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration R.DORVILLE
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	Procuration C.CHAMMAS

Conseil d'administration du 03 juillet 2025

	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	A
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
	LAMOUREAUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAFA	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	HARROUS	Manuela	Responsable appui et pilotage RH		P
	FALEME	Marie-Noelle	Agent comptable par intérim	Administration générale	P
	ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	COMBET	Murielle	DEVE	Administration générale	P
	CHOUNIA	Naïka	Assistante DAJI	Administration générale	P
	NOEL	Victoria	Chargée de communication	Administration générale	P
	MATIGNON	Johane	Chargée de communication	Administration générale	P
	CHATEAU	Olivia	DRI	Administration générale	P
	COZETTE	Celine	Contrôleur interne	Administration générale	P
	GROS-DESORMEAUX	J-Raphael	Membre du bureau		P
	AUORE	Guylène	VP CFVU	971	P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	Administratrice provisoire	STE	P

Conseil d'Administration du 03 juillet 2025
Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale
Ordre du jour :

Liste d'émargement.....	2
Ordre du jour :	4
Compte rendu des débats	6
1) Propos liminaires du Président	6
2) Procès-verbal : Séance du 13 mars 2025	8
3) Affaires juridiques et institutionnelles :	8
a) Direction de la DOSIP – avis du conseil d'administration.....	8
b) Présentation aux membres du CA de la directrice générale du Crous Antilles-Guyane	9
c) Statuts UFR STAPS ; STE	11
d) Consortium TROPIMUNDO.....	12
e) Charte graphique de l'UA	15
f) Charge de mission	16
g) Conventions.....	16
4) Affaires ressources humaines :	17
a) Rapport social unique (RSU)	17
b) Calendrier congés étudiants – IUT Martinique	18
5) Affaires financières :	18
a) Débat d'orientation budgétaire (DOB)	18
b) Contrôle Interne Comptable et Budgétaire : cartographie des processus (pour information)	19
c) Contrôle Interne Comptable et Budgétaire : cartographie des risques	20
d) CIA et primes de fin d'année 2025	21
e) Bons cadeaux pour les personnels	22
f) Prise en charge d'une dépense effectuée hors marché.....	23
g) Mise en place des cartes affaires et achats à l'UA	23
h) Note de cadrage des achats publics.....	23
6) Affaires pédagogiques :	23
a) Ouverture de diplôme en apprentissage.....	23
b) Fermeture de diplôme.....	23
c) Ouverture de diplôme - UFR SANTE	25
d) Capacité d'accueil.....	25

e) Tarification BFCA pôle Martinique	25
f) Accréditation hors vague	26
7) Affaires scientifiques : Attribution des prix ma thèse en Manga.....	28

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 10 h 13

1) Propos liminaires du Président

M. le Président : Bien le bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, nous allons débiter. Des collègues nous rejoindront certainement en cours de réunion.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Madame la directrice générale du Crous Antilles-Guyane, Madame, Monsieur les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, Messieurs les DGSA, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs de l'administration de l'université, chers collègues.

En tout premier lieu, je souhaite la bienvenue à Madame Annick LAFRONTIERE, directrice générale du Crous Antilles-Guyane, et je la remercie d'avoir accepté mon invitation. Elle nous dira quelques mots en début de réunion. En décembre dernier, j'avais eu le plaisir de recevoir Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous, accompagnée de son directeur général. Nous avons bien sûr évoqué le recrutement de la future directrice ou du futur directeur du Crous Antilles-Guyane et je lui avais alors dressé le portrait du parfait candidat de mon point de vue. J'avais énoncé les qualités qui me semblaient essentielles pour un tel poste. Lors de ma première rencontre avec Madame la directrice générale, Annick LAFRONTIERE, au début du mois dernier, j'avoue avoir été impressionné par son expérience et sa maîtrise du sujet, et conquis par sa personnalité, mais aussi par sa vision. Je me rappelle lui avoir confié à la fin de notre entretien tous les espoirs que j'avais partagés tantôt avec la présidence du Cnous et qui semblait comblée et plus encore. Madame la directrice générale, si vous menez à bien vos projets, et nous serons là pour vous y aider à chaque fois que nous le pourrons, nos étudiantes et nos étudiants bénéficieront d'une qualité de vie jamais expérimentée aux Antilles. Ensemble, nous ferons plus, nous ferons mieux, pour que demain ne soit plus comme hier.

Faire de l'Université des Antilles un lieu-monde : cette promesse faite il y a maintenant plus de trois ans, nous la tenons chaque jour un peu plus. Aujourd'hui, nous avons multiplié par trois nos mobilités portantes et avons accueilli plus de 1 200 étudiants internationaux sur nos campus. Cette dynamique sera bientôt décuplée grâce à notre participation à l'Alliance européenne EUNICoast, qui réunit 12 universités européennes, dont la nôtre. Ces universités côtières ou insulaires partagent nombre de nos problématiques liées à la mer, aux changements climatiques et, de manière générale, à l'environnement. Depuis le 30 juin dernier, nous accueillons sur le campus de Fouillole des représentants de ces 11 universités. Au moment où je vous parle, leurs travaux se poursuivent afin de créer tout un panel d'opportunités de mobilités sortantes pour nos étudiantes et étudiants, nos personnels et nos chercheurs. La réciprocité de la mobilité, le respect de notre stratégie internationale et des règles de l'enseignement supérieur français sont des fondamentaux qui ne peuvent s'offrir aucune transigeance. C'est pour ces raisons que je vous proposerai aujourd'hui, dans le cadre de cette réunion, que notre université ne renouvelle pas son adhésion au Consortium TROPIMUNDO. La cohérence de notre politique internationale est une des clés de sa réussite.

Au mois de mai dernier, j'ai été reçu par la présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, Madame Coralie CHEVALLIER. Son approche, qui diffère de celle de ses prédécesseurs, porte l'ambition d'une évaluation moins complexe, plus utile et adaptée à chaque

établissement. Bien que nous ayons également discuté du calendrier de notre future évaluation, les récents votes au sein de l'Assemblée nationale ne nous permettent pas, pour le moment, d'en fixer les détails. En effet, le 17 juin dernier, les députés ont adopté le projet de loi « Simplification de la vie économique », confirmant ainsi la suppression du HCERES. Comme le prévoient les textes, en pareille situation, une commission mixte paritaire devra trouver un accord sur ce point avec le Sénat, qui, lui, n'avait pas voté la suppression du Haut Conseil. Il convient donc d'attendre encore quelques mois avant que nous soyons fixés sur les modalités précises de l'évaluation de l'établissement.

Ce mois de juin 2025 a été riche en événements. Le 16 juin, nous lançons le projet « BIK à SYANS », lauréat de l'ambitieux appel à projets « Science avec et pour la société », initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et piloté par l'Agence nationale de la recherche. Ce projet contribuera à valoriser notre recherche, à la rendre accessible à la société, afin d'en faire un bien commun au service de nos pays et de leur développement. Les journées de la recherche organisées par les deux vice-présidents des commissions de la recherche de l'UA se sont tenues, comme chaque année, simultanément sur nos deux pôles à la mi-juin. Durant deux journées consécutives, les chercheurs de nos laboratoires et d'organismes extérieurs ont pu appréhender les questions prégnantes pour nos territoires antillais, telles que l'eau ou encore les aléas naturels. Les nombreuses cérémonies de remise de diplômes qui ont parsemé ce mois de juin ont été des moments à la fois joyeux et empreints de solennité, des moments de grande satisfaction pour nos étudiantes et nos étudiants, pour leurs parents, mais également pour les équipes pédagogiques. Je remercie l'ensemble des doyens, directrices et directeurs de composantes qui ont organisé ces événements, mettant à l'honneur nos étudiants. Je sais qu'il y en aura d'autres à venir dans les jours qui viennent.

Ancrée dans ses territoires et dans son environnement caribéen, l'Université des Antilles poursuit sa dynamique de collaboration avec les acteurs institutionnels. C'est ainsi qu'une convention inédite a été signée avec le président des chambres régionales des comptes des Antilles, Monsieur Pierre GRIMAUD, tandis que dès septembre prochain, je signerai une convention avec le président du tribunal administratif de la Martinique, Monsieur Jean-Michel LASO. Ces conventions visent non seulement à offrir de nouvelles opportunités de stage et d'emploi à nos étudiants, mais renforcent aussi nos collaborations pédagogiques et scientifiques avec ces juridictions. Enfin, très récemment, j'ai signé une convention avec Monsieur Louis MUSSINGTON, président de la collectivité de Saint-Martin, permettant à l'UA de déployer des formations continues sur le territoire saint-martinois.

Madame Marie-Laure LOPEZ, directrice générale des services de l'Université des Antilles, assiste aujourd'hui à son dernier conseil d'administration de l'UA. Si j'avais souhaité qu'elle reste à nos côtés durant l'intégralité de mon mandat, j'ai bien compris l'importance pour elle de saisir l'opportunité qui lui était offerte. C'est donc d'un commun accord qu'elle quittera ses fonctions au début du mois de septembre. Je tiens à lui adresser ici mes sincères remerciements pour son implication au sein de notre institution et pour les réalisations concrètes qu'elle a menées, notamment en termes d'outils de pilotage. En 2025, le pilotage par la donnée est un enjeu majeur dans l'enseignement supérieur et la recherche, auquel notre tutelle et l'ensemble des institutions d'évaluation et de contrôle accordent une importance significative. Vous nous laissez, Madame la DGS, des outils performants et opérationnels qui permettront à notre université de poursuivre sa dynamique de progrès. Soyez assurée de ma profonde reconnaissance. Notre université est désormais animée d'un dynamisme sans précédent dans le domaine de la recherche, dans celui des relations internationales, mais également en matière d'offres de formation. Des talents nous rejoignent pour un temps, attirés par cette effervescence, d'autres s'attachent et restent bâtir avec nous, et ces flux salutaires d'intelligence sont les témoins de la vivacité de notre institution.

Je vous remercie de votre attention et je vais inscrire les questions diverses que vous souhaitez poser. À l'issue de ces questions, Madame la DGS prendra la parole pour nous dire quelques mots.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. J'aurais aimé poser une question que j'avais déjà posée, mais apparemment, il y a des arrêtés, maintenant, qui sont publiés sur la composition de l'école doctorale.

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a une autre question ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Christophe AUDEBERT, bonjour à tous. Une question unique sur la procédure de recrutement d'agents comptables.

2) Procès-verbal : Séance du 13 mars 2025

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions à inscrire ? Pas de questions. Donc, on va débiter par l'examen du procès-verbal de notre précédente séance. Comme je l'ai dit dans les propos liminaires, Madame la Directrice générale du Crous prendra la parole dans quelques instants dans le prochain point sur les affaires juridiques institutionnelles. Donc, sur ce PV du 13 mars 2025, est-ce que vous avez des remarques ou des questions, des demandes de correction ? Pas de remarques ni questions. Donc, je vous propose qu'on passe au vote pour l'adoption de ce procès-verbal. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, à l'unanimité, il est adopté.

3) Affaires juridiques et institutionnelles :

a) Direction de la DOSIP – avis du conseil d'administration

M. le Président : Dans le chapitre Affaires juridiques institutionnelles, juste avant de donner la parole à Madame la directrice générale du Crous Antilles-Guyane, nous allons vous demander de vous prononcer sur les deux candidatures éligibles que nous avons reçues à la direction de la DOSIP. Donc, il vous est demandé... On vous passera une urne, aux élus du CA, avec des bulletins. Pour ceux qui ont des procurations, ils auront deux jeux de bulletins. Nous avons la candidature de Madame Élodie VERNHET et celle de Madame Laura CASSIN, qui est actuellement la directrice de la DOSIP. Vous pourrez mettre le nom d'une des deux candidates dans une enveloppe, ce qui veut dire que vous émettez un avis favorable pour cette candidature. Vous pouvez aussi ne pas mettre quoi que ce soit dans l'enveloppe ou un bulletin blanc. Donc, je précise que ce n'est pas une élection, c'est un avis qui est requis du Conseil d'administration. C'est sur la base de cet avis que je procéderai à la nomination de la directrice de la DOSIP.

Mise en œuvre de la consultation des avis des élus du CA

Si tout le monde a pu s'exprimer, on va juste dépouiller l'urne là-bas, là où il y a de la place.

Dépouillement de l'urne

M. le Président : Donc, si on récapitule, on a un bulletin nul, c'est ça ? Trois bulletins pour Madame VERNHET et le reste pour Madame CASSIN. Très bien. Merci beaucoup. Madame CASSIN. Allez-y.

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Je vous remercie pour ce vote et la confiance renouvelée à la direction de la DOSIP que j'accepte avec plaisir, vraiment, et j'espère que cet avis sera retenu par le Président, puisque c'est lui qui a le dernier mot. Merci beaucoup.

b) Présentation aux membres du CA de la directrice générale du Crous Antilles-Guyane

M. le Président : Merci beaucoup, Madame CASSIN. Nous poursuivons par la présentation aux membres du Conseil d'administration de la directrice générale du Crous Antilles-Guyane, qui va nous dire quelques mots. Je précise qu'il ne s'agit pas là d'un débat, mais bien de permettre à Madame la Directrice générale de se présenter à nous et de nous exposer peut-être une partie de sa vision. La parole est à vous.

Mme LAFRONTIERE, directrice CROUS Antilles Guyane : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Donc, Monsieur le Président, bonjour. Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration également. Mesdames et Messieurs les élus au Conseil d'administration de l'Université des Antilles, Mesdames et Messieurs les doyens et directeurs, directrices des composantes, Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices de l'administration, je voudrais vous remercier au nom, par rapport au Président, de votre invitation à m'exprimer. D'abord, je voudrais aussi vous remercier pour les beaux mots de bienvenue. J'avoue que cela me touche énormément. Vous avez constaté ma détermination à faire évoluer ce Crous. Je puis vous assurer de toute mon implication pour que notre partenariat puisse se développer dans les meilleures conditions. J'appelle également de mes vœux à toute sa réussite.

Je suis née à Cayenne. Je n'y suis pas restée très longtemps. J'ai fait mes études en Métropole. J'ai fait ma carrière professionnelle en Métropole. Puis, récemment, je viens de 14 ans en tant que directrice adjointe du Crous de Corse. Voilà, 14 ans en Corse, j'ai envie de vous dire qu'il fallait résister et donc, j'ai résisté. J'ai pris mes fonctions très récemment, le 2 juin. J'ai pu visiter les trois sites, Monsieur le Président, et je me permets de vous féliciter pour l'environnement moderne et structurant que vous offrez aux étudiants. J'espère que nous serons à la hauteur, vraiment. Surtout, je parle de l'évolution de l'offre de formation. Je crois que là, c'est vraiment déterminant pour la réussite de nos étudiants.

Trois sites : un site en Guadeloupe, où nous avons ce qu'on appelait, jusqu'à mon arrivée, les services centraux. Je ne veux plus de ce terme. Il ne s'agit pas de centraliser des services. Il s'agit d'avoir des services supports, c'est-à-dire des services qui viennent en aide sur les trois sites pour tous nos étudiants de nos territoires d'Outre-mer. En Guadeloupe, nous avons un responsable de site, puisque je suis située en Guadeloupe. En Martinique, nous avons un Clous, un centre local d'œuvres universitaires et scolaires, qui est Madame Valérie CABORD. En Guyane, nous avons également un Clous, un centre local d'œuvres universitaires et scolaires.

Vous connaissez tous nos missions de Crous, qui est de contribuer – à côté de vous – au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie et du travail des étudiants, afin de faciliter leur réussite. Dans cet objectif, nous proposons un ensemble de services aux étudiants : bourse, action sociale, logement, restauration, activités culturelles, emploi des étudiants. Je crois que, Monsieur le Président, ce que vous avez retenu dans mes propos, ce sont mes objectifs. Mes objectifs passent par l'honnêteté. Je voulais dire que le Crous de Corse a une image complètement déplorable qui est quand même très réductrice. Notamment, on parle beaucoup, en effet, des aides, de la restauration et de l'hébergement, mais on ne parle pas du *background*. C'est-à-dire que nous avons finalement, sur les trois départements, 145 personnels que nous devons former et que nous devons mettre à l'ère numérique, à la transition écologique, au développement durable et puis tout ça, pour servir les étudiants. Pour l'instant, nous n'y sommes pas du tout. Nous devons, en effet, nous garantir que nous serons prêts pour ce qui va suivre dans les 5-10 ans à venir. Donc, le personnel, constamment, doit se former. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore à ce niveau. Cela veut dire aussi que ça a un impact sur l'informatique également, qui doit être au niveau. Offrir Internet, le Wi-Fi, tout le matériel et tous les dispositifs nécessaires pour que les étudiants

puissent, dans leur chambre, avoir le nécessaire pour travailler. Ce n'est pas encore le cas. Je voudrais faire aussi un effort là-dessus. Il y a beaucoup d'efforts à faire, Monsieur le Président. C'est un vaste chantier, mais je vais m'y atteler avec votre soutien.

Ça a aussi un impact, je dirais, sur nos deux pôles sur la restauration. La restauration, on est très bien. On offre aux étudiants, notamment boursiers, un repas à un euro et aux autres qui ne sont pas boursiers, un repas à 3,23 euros. Quand nous offrons ces repas à un euro, ça veut dire qu'il y a un coût à 13 euros. Ça veut dire que nous devons travailler, tout de même, pour réduire le coût de ces repas, parce que nous avons un budget. Ça ne va pas reposer que là-dessus, mais c'est vrai que notre budget est en déficit croissant et, à un moment ou à un autre, il faudra se poser les bonnes questions, notamment autour de la restauration. Cela dit, je vous rencontrerai sur ces points, parce qu'aussi, il faudrait réduire les files d'attente, parce que les étudiants se plaignent là-dessus. Il faut peut-être voir aussi notre proposition de restauration auprès de votre personnel administratif, mais nous aurons le temps d'en discuter.

Je voudrais juste, en tous les cas, aller sur ce point, je dirais, d'une façon un tout petit peu plus complète, parce que c'est vraiment ma partie : c'est la partie patrimoine et là, on n'est vraiment pas bons. Je dirais qu'on a à peu près dix ans de retard. Je ne sais pas si on pourra le rattraper dans les deux, trois années à venir, mais je vais m'y atteler. Dix ans de retard, ça veut dire que finalement, pour l'instant, le Crous Antilles-Guyane ne correspond pas aux critères que nous impose l'État, c'est-à-dire que si on veut recevoir des crédits, et vous le savez comme moi, Monsieur le Président, des crédits de plan de relance et de plan de résilience. Par exemple, le Crous de Guyane en a reçu 400 000 euros il y a quatre ans. Le Crous de Corse, qui est le plus petit Crous de France, en a reçu 3,2 millions. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, le Crous de Corse avait un schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui n'existe pas au Crous d'Antilles-Guyane. Pourquoi ? Parce que le Crous de Corse, c'est-à-dire moi, avait rempli le référentiel technique immobilier, ce que le Crous d'Antilles-Guyane n'a pas. Le Crous d'Antilles-Guyane n'a pas non plus de schéma directeur de l'hébergement, de schéma directeur de la restauration et de projet d'établissement. Donc, on ne sait pas où on va. On n'a pas de ce projet qui, normalement, doit s'étaler sur cinq-sept ans. Donc, j'appelle de mes vœux, j'en ai reparlé à Madame la Présidente. Pour l'instant, c'est un petit peu prématuré parce que je viens d'arriver et, puis il y a un petit contexte politique, je crois que vous êtes au courant, pour un de nos départements. Ce n'est pas un renoncement. Je l'appelle de mes vœux parce que c'est incontournable pour avoir des discussions avec le ministère.

Enfin, je voudrais parler de la partie culture. C'est aussi une partie que j'aime beaucoup. Je suis assez attristée de constater que les étudiants n'ont pas la possibilité de s'exprimer suffisamment sur les trois départements. J'aimerais bien qu'il y ait plus de tournées, de théâtre et de danse, parce que je sais que dans nos trois départements, tout ce qui est qualification culturelle, vraiment, les étudiants sont imprégnés de culture. Je crois qu'il y a vraiment de la créativité. Il y a de l'impulsion créative qui doit être mise en avant.

Bref, tout ça pour vous dire, Monsieur le Président, je crois que vous avez apprécié mon parler vrai. Je ne peux pas me voiler la face sur le chantier que j'ai à conduire. Je vous remercie de votre partenariat. J'espère qu'en effet, on pourra aller très loin et qu'on pourra aboutir à quelque chose dont on pourra être fiers, parce que je pense que, de votre côté, vous pouvez être fiers de ce qui a été réalisé, en tous les cas, pour l'université aux Antilles. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le Président : Merci beaucoup. Juste un petit moment, Madame la Directrice générale. Nous avons Monsieur ARTERON, qui est notre Vice-président en charge des affaires culturelles et qui est un spécialiste de théâtre. Vous avez toute la liberté d'échanger avec lui pour des projets communs autour de la culture et

du théâtre, éventuellement, sur les deux pôles, bien sûr, entre l'université et le Crous Antilles-Guyane. Merci beaucoup à Madame la Directrice générale. Je crois que vous devez nous quitter. Vous avez d'autres obligations.

Mme LAFRONTIERE, directrice CROUS Antilles Guyane : Le chantier est vaste, vous voyez.

M. le Président : Vous avez beaucoup à faire. Merci infiniment.

Mme LAFRONTIERE, directrice CROUS Antilles Guyane : Merci beaucoup à tous et à très vite.

Les élus du CA : Au revoir.

c) Statuts UFR STAPS ; STE

M. le Président : Nous poursuivons avec les statuts des UFR STAPS et STE, qui ont été votés au niveau des composantes et des conseils de pôle, et du CSA également, et qui sont soumis au CA ce matin. Est-ce que vous auriez des questions ? Oui, Monsieur AUDEBERT. Votre micro, s'il vous plaît.

M. AUDEBERT, BIATSS : Pardon, vous m'entendez ? Plus qu'une question, c'est une remarque. Je remarque effectivement que dans la composition à l'article 9, un seul BIATSS figure dans le conseil de l'UFR. Donc, forcément, c'est très décevant.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Mme ROMANA. Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Oui, dans les statuts de l'UFR STE, me semble-t-il de souvenir, il y a un laboratoire qui lui est attaché, le L3MA, je crois. Dans les statuts de l'UFR STAPS, il n'y a pas de laboratoire. Ma question, c'est : on uniformise un peu la présentation des statuts ou chaque UFR fait un peu à sa... ? Il y a des règles, évidemment, mais en termes de laboratoire, ce qui est important quand même, chacun déclare ou ne déclare pas les laboratoires qui sont attachés à l'UFR.

M. le Président : En effet, la DAIJ a produit, pour notre Direction des affaires juridiques et institutionnelles, un cadre qui repose sur la réglementation, mais on n'a rien ajouté d'autre. Effectivement, il y a des petits degrés de liberté et chaque UFR peut ou pas faire apparaître dans ses statuts les laboratoires qui ont leur siège en son sein. Les STAPS ne l'ont pas fait. Je ne sais pas pour quelles raisons l'UFR STE a souhaité le faire. Chacun est libre à ce niveau-là, mais c'est vrai que c'est mieux qu'il y ait la liste des laboratoires rattachés aux composantes, mais ça ne fait pas partie d'un cadre réglementaire national, donc on n'a rien imposé à ce niveau-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA encore.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Je me permettrai de rebondir sur la remarque de Monsieur AUDEBERT, parce qu'on a eu le même débat en Conseil d'UFR pour la fac de sciences exactes et naturelles. C'est vrai que si on

regarde, par exemple, les données du rapport social unique, on voit bien que les BIATSS et les enseignants-chercheurs représentent bien évidemment à peu près moins de 50 %. Bien évidemment, l'UFR est libre de choisir. Je ne sais pas s'il est libre, je ne sais pas là non plus s'il y a des règles, mais un BIATSS pour six enseignants-chercheurs et deux usagers, c'est-à-dire que le personnel BIATSS est un huitième de la faculté des sciences, STE, qui est en plus, si je ne me trompe pas, une faculté expérimentale. Nous, on s'est battus pour en avoir quatre et ça ne me paraît vraiment pas correct vis-à-vis des personnels BIATSS. J'insiste là-dessus.

M. le Président : Je ne sais pas si Madame la Directrice, l'administratrice de l'UFR STE, veut s'exprimer. Qu'elle se rapproche d'un micro. Madame RAMASSAMY.

Mme RAMASSAMY, administratrice provisoire UFR STE : Merci beaucoup. En fait, il s'agit d'une connaissance de la composition de la composante, qui a exactement six titulaires BIATSS. Donc, aller au-delà de deux représentants nous semble difficile pour avoir réellement une représentation. Il n'en reste pas moins que le collège BIATSS soit bien représenté avec une personne et c'est quelque chose d'historique. Maintenant, quand nous aurons plus de BIATSS, nous aurons en effet plus d'élus et de représentants BIATSS au conseil.

M. le Président : Merci beaucoup, Madame RAMASSAMY. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou remarques avant qu'on passe au vote ? S'il n'y en a pas, je propose qu'on passe au vote sur les deux statuts. On vote simultanément pour l'UFR STAPS et l'UFR STE. Qui ne prend pas part ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Monsieur le Président, il n'y a pas moyen de distinguer les deux votes ?

M. le Président : Si vous le souhaitez, on peut.

M. AUDEBERT, BIATSS : S'il vous plaît.

M. le Président : Donc, on démarre sur l'UFR STAPS. On vote les statuts de l'UFR STAPS. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime.

Statut de l'UFR STE à la Martinique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Combien d'abstentions ? Madame ROMANA, vous avez une procuration ? Donc, vous abstenez votre procuration. Donc, trois abstentions. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup. Donc, les statuts sont définitivement approuvés par le Conseil d'administration pour les deux UFR.

d) Consortium TROPIMUNDO

M. le Président : Nous en arrivons au point suivant qui concerne le consortium TROPIMUNDO. Il s'agit d'un dispositif Erasmus qui permet à des étudiants de faire de la mobilité entrante à l'UA. Nous avons voté, il y a quelques mois, un avis favorable pour reconduire ce dispositif qui arrivait à son terme déjà depuis un an. Il se trouve qu'entre-temps, nous avons appris qu'il n'était pas possible, contrairement au souhait qui était le mien et à la politique de l'université, qu'il y ait de la mobilité sortante. C'est-à-dire que nos étudiants, pour des questions de niveau - ce qui est très insultant d'ailleurs, je dois le dire -, ne seraient pas en capacité de pouvoir participer à ce dispositif et, donc, d'aller à la rencontre d'autres étudiants dans d'autres universités, européennes notamment. Nous recevons principalement des étudiants de Belgique, mais nos étudiants ne peuvent pas partir. Par ailleurs, on a aussi un non-respect du cadre réglementaire de l'enseignement supérieur de manière générale qui veut imposer à l'université le représentant du Président de l'université

au sein de ce dispositif. Effectivement, vous pensez bien qu'en tant que Président de l'université, je ne peux pas imaginer qu'une entité externe désigne, à ma place, la personne qui va me représenter au sein d'un dispositif auquel participe l'Université des Antilles. C'est contre toutes les règles, non seulement de courtoisie, mais tout simplement les règles et les décrets qui nous régissent. Pour ces raisons, je demande au Conseil d'administration de valider cette proposition qui est la mienne, donc d'abroger la délibération que nous avons déjà prise, qui ne m'enjoint en rien à signer une convention. C'est un avis favorable du CA. Ça ne veut pas dire que je doive signer, donc je ne signerai pas cette convention de renouvellement, mais je préfère abroger aussi cette délibération par respect notamment pour nos étudiants, parce que nous sommes dans une grande dynamique. Comme je vous l'ai dit en propos liminaires : nous avons multiplié par trois nos mobilités sortantes, notamment grâce au travail acharné de la directrice des Relations internationales et à tous les projets qui l'accompagnent, comme EUNICoast, qui est un projet porté par le professeur MOPHOU, où il n'y a pas que de la mobilité, mais il y en a aussi. Donc, nous avons énormément de projets qui nourrissent cette ambition de l'université, mais toujours dans l'équilibre et dans le respect mutuel. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Moi, si j'entends bien, Monsieur le Président... D'abord, je voulais juste faire une remarque : c'est qu'il me semble que c'est en novembre qu'on a voté à l'unanimité, en Conseil d'administration, cette convention. Je ne vois pas ce qui a changé, en fait. J'ai vraiment du mal à comprendre, parce que Monsieur BLAIZOT, pour ne pas le nommer, était déjà le représentant au centre de TROPIMUNDO de l'Université des Antilles. Vous nous demandez maintenant de rendre caduc, de voter l'annulation de cette convention. Je ne comprends pas. Je ne vois pas ce qui change à ce niveau-là.

Je trouve dommage que l'université quitte TROPIMUNDO, parce que ce sont quand même des formations d'excellence qui ouvrent toutes les universités des DOM, je ne sais pas comment ça s'appelle, des territoires d'Outre-mer. Il y a la Guyane, il y a la Nouvelle-Calédonie. Vous ouvrez la page de TROPIMUNDO et il y a quand même plusieurs universités et je trouve que, finalement, on appartient à ce tout, qui me paraît important. Qu'il y ait des difficultés avec l'application de la convention TROPIMUNDO, c'est possible, mais je pense qu'on n'est pas obligés de jeter le bébé et, puis l'eau du bain non plus. Il y a des choses qu'on peut améliorer. Je pense que ça a été suffisamment compliqué pour avoir réussi à avoir cette convention. Je trouve vraiment dommage que six mois, huit mois après qu'on ait signé la convention - je suis généreuse sur les huit mois -, on nous demande de revoter quelque chose qui va à l'encontre de ce qu'on a voté en novembre.

M. le Président : Madame ROMANA, je vais céder la parole à Monsieur GROS-DESORMEAUX qui l'a demandée, mais comme je vous l'ai expliqué, ce qui a changé, c'est que, petit un : on essaie d'imposer à un Président son représentant. C'est quand même le comble. Ça, c'est un problème. Deuxièmement, nous avons une nouvelle direction des relations internationales. Nous avons une politique des relations internationales qui est basée sur l'équilibre et la réciprocité. On n'est pas là pour uniquement recevoir des personnes, qu'on reçoit avec beaucoup de plaisir. On est là aussi pour que nos étudiants, qui ne sont pas des sous-étudiants, puissent participer au même programme que les autres. Là, on est sur un master de biologie. La biologie est la discipline dans la science qui a le plus d'étudiants, aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe, me semble-t-il. Vous ne pouvez pas me dire que sur des centaines d'étudiants et les dizaines qui sont en master, vous n'en avez pas un qui a le niveau pour participer à TROPIMUNDO et que vous osez écrire avec toutes sortes de personnes en copie, que nos étudiants ne sont pas au niveau pour faire ça. Je trouve ça insultant, Madame ROMANA. Si vous trouvez ça normal qu'avec ces éléments de mépris, on continue à servir la soupe à deux ou trois personnes qui nous insultent, c'est votre problème. Je ne peux pas accepter ça en tant que Président. Je suis là pour défendre les étudiants, défendre l'institution. On a notre dignité et on avance. On a multiplié par trois nos mobilités sortantes, Madame ROMANA. On n'a pas

besoin de TROPIMUNDO pour ça. S'ils ne respectent pas leurs partenaires, on s'en va. Monsieur GROS-DESORMEAUX. Avec le micro, s'il vous plaît. Rapprochez-vous d'un micro, peu importe. Vous pouvez venir, oui.

M. GROS-DESORMEAUX, membre du bureau : C'est précisément sur ce point que j'aurais souhaité, si ça ne vous dérange pas, que vous donniez un peu plus d'informations. Sur la base de quels critères ils estiment que les étudiants qui viennent de l'Université des Antilles n'auraient pas le niveau pour pouvoir bénéficier des mobilités ? Parce que le problème, en réalité, il est là.

M. le Président : Les critères ne nous sont pas connus, puisqu'il y a tout un groupe qui examine les candidatures des étudiants et qui décide qui peut faire quoi. Donc, ça ne nous appartient pas. Ce n'est pas nous qui décidons : c'est TROPIMUNDO qui décide, c'est le consortium qui décide de qui peut bouger et c'est le consortium qui peut décider de qui représente l'Université des Antilles aussi. On n'a la main sur rien du tout. Par ailleurs, je pense que nos étudiants, on les décourage d'essayer, parce que je ne suis pas sûr qu'il y ait une quelconque candidature venant de l'Université des Antilles pour participer à TROPIMUNDO. Je n'en sais rien, mais vu les propos qui ont été tenus par écrit, je ne suis pas sûr qu'il y en ait eu. En tout cas, aucune n'a été jugée correcte pour aller jusqu'au bout et donc, pour qu'un seul, ne serait-ce qu'un étudiant de chez nous, puisse participer à ce projet. Ce n'est pas la vision que j'ai des relations internationales. Pour moi, c'est du respect, c'est de la réciprocité et on est sur des relations horizontales. Il n'y a pas des gens qui dictent des choses à d'autres et qui les prennent de haut. Pour moi, c'est insupportable. Effectivement, avec les nouveaux éléments, et je vous fais grâce de mails qui ont été diffusés à tort et à travers par ces personnages, franchement, ça ne va pas être possible.

Apparemment, ça les embête plus que nous, puisque ça les met dans des états de furie indescriptibles de voir que l'Université des Antilles ose dire qu'elle n'est pas d'accord et ose dire qu'elle s'en va. Madame ROMANA, nous n'avons rien signé il y a quelques mois. Nous avons fait un vote. Ce vote ne m'oblige pas à signer quoi que ce soit. En revanche, je demande un vote pour bien signaler de manière symbolique que l'université n'accepte pas ces conditions et se retire. Vous votez en votre âme et conscience, Madame ROMANA, avec la procuration que vous a confiée Monsieur HUNEL. Ce n'est pas mon problème. L'opposition, on la connaît. Vous avez trois voix. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Madame la DRI, je vous en prie.

Mme CHATEAU, DRI : Je voulais juste préciser que ça illustre beaucoup de choses. C'est-à-dire que quand on nous dit que sur un consortium, c'est très bien, parce que ça nous permet de faire de la communication, je pense qu'il faut qu'on aille un peu plus en profondeur. C'est-à-dire que notre mission, c'est de permettre que nos jeunes puissent avoir les mêmes chances que tous les autres jeunes sur l'ensemble des territoires. Ce n'est pas simplement faire de la communication, c'est que nos jeunes puissent également participer aux mobilités. Nous sommes quand même un territoire d'excellence et il faut que nous-mêmes, nous soyons fiers de notre territoire et que nous poussions nos jeunes à aller sur des formations d'excellence. Ce n'est pas leur dire : « Vous n'avez pas le niveau. » On doit être contents de participer parce qu'on a de la communication.

M. le Président : Monsieur DORVILLE.

M. DORVILLE, MCF : Président, je voulais tout simplement te dire bravo, parce que nous sommes un établissement où, j'ai remarqué, on forme des étudiants, mais où certains enseignants-chercheurs pensent même qu'ils sont incompetents. Nous formons des étudiants compétents et ça, c'est dans tous les

domaines. Ce n'est pas seulement dans le domaine de la recherche. Je te dis, Président, bravo pour cette position.

M. le Président : Merci beaucoup.

Mme ROMANA, PR : Monsieur le Président.

M. le Président : Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : J'espère que tout le monde a bien compris que, bien évidemment, en tant qu'enseignante-chercheuse à l'université, je valorise les étudiants de l'université. Je n'ai aucun problème avec ça et je mettrai au défi quiconque capable de dire le contraire. Par contre, j'insiste sur le fait qu'effectivement, j'ai entendu dire que nous n'avons pas d'étudiants qui sont en mobilité sortante. Vous l'avez dit vous-même, combien d'étudiants de chez nous ont postulé pour cette mobilité ? Je répète mon propos, ce n'est pas de se dire qu'on doit se coucher devant l'Europe et tout ça, bien évidemment, c'est impossible. C'est de se dire que s'il y a un dysfonctionnement, on doit être capable de le résoudre sans pour autant annuler une convention. Ma position, c'est celle-là. Ce n'est pas de dire que oui, parce que c'est TROPIMUNDO, parce que si l'Europe, et d'ailleurs, même les collègues de la DIREV connaissent ma position par rapport à ça. Je trouve qu'effectivement, il y a peut-être moyen de faire les choses différemment. C'est tout et ça sera ma position.

M. le Président : Mais dans ce cas, Madame ROMANA, on n'insulte pas les gens dans des mails qui sont vraiment à la limite du correct. On n'insulte pas les étudiants que vous dites valoriser, mais vous allez voter contre l'annulation de cette délibération. Donc, j'ai bien envie de savoir comment vous allez justifier aux trois étudiants qui sont là que vous les respectez, que vous les valorisez, mais que vous votez pour maintenir un dispositif qui les exclut.

Mme ROMANA : Qu'ils viennent me voir, je saurai leur parler.

M. le Président : Il n'y a pas de problème. Je vous fais confiance pour ça, Madame ROMANA. Je vous remercie d'ailleurs de cette capacité à parler aux étudiants. On va passer au vote, sauf si vous avez d'autres remarques. On va passer au vote sur le non-renouvellement de la participation de l'Université des Antilles à ce programme TROPIMUNDO. Je précise, il n'est pas question d'Europe. On est à EUNICoast, donc on n'a aucun problème avec l'Europe. On est dedans et on travaille avec l'Europe, avec 11 pays européens qui sont actuellement avec nous. Ça se passe extrêmement bien. TROPIMUNDO, ce n'est pas l'Europe. TROPIMUNDO, c'est TROPIMUNDO. Ça n'a rien à voir. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? J'ai trois votes contre.

Le non-renouvellement de la participation de l'UA au programme TROPIMUNDO est acté, merci beaucoup, ainsi que l'abrogation de la délibération prise dans l'autre sens il y a quelques mois.

e) Charte graphique de l'UA

M. le Président : Nous poursuivons avec la charte graphique de l'UA. Dans cette même dynamique de progrès, de visibilité, de respect et de projection de notre image telle que nous sommes, nous avons repris les éléments et les grands principes de notre charte pour la moderniser, la rendre plus lisible et puis, pour projeter l'image de cette université qui avance et qui s'élève. Je remercie les membres de la communication, Mesdames NOEL et MATIGNON, qui ont œuvré vraiment avec beaucoup de sérieux et de rigueur pour arriver à ce beau résultat qui vous est soumis aujourd'hui. Je vous laisse éventuellement nous

poser des questions, si vous en avez, ou bien faire vos remarques ou commentaires sur ces éléments qui vous ont été transmis avant le vote.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, juste pour dire que je trouve que les logos sont très beaux, et que c'est du beau travail. Ça représente bien l'université et félicitations.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, la nouvelle charte graphique de l'Université des Antilles est adoptée par le Conseil d'administration. Félicitations encore à Mesdames NOEL et MATIGNON pour leur travail.

f) Charge de mission

M. le Président : Nous avons maintenant deux charges de mission qui vous sont soumises. Est-ce que vous avez des questions sur ces points ? Pas de questions. On vote les deux charges simultanément. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de vote contre, merci.

g) Conventions

M. le Président : Ensuite, nous avons les conventions. Est-ce que vous avez des questions sur la convention ? Pas de questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : La convention de mise en œuvre de la licence professionnelle en apprentissage, est-ce que c'est une erreur de ma part de penser que ça concernait les exercices 23-24 et qu'on est mis devant le fait accompli ? On parle de renouvellement tacite. Forcément, si on était dans le cadre d'un renouvellement tacite, on ne serait pas là en train de réfléchir dessus. Est-ce que c'est une erreur de ma part de voir plutôt une application 23-24, 24-25 ?

M. le Président : Donc, il s'agit d'une régularisation.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, de deux ans.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, encore.

M. le Président : Il y a d'autres remarques ou questions sur cette convention qui concerne l'IUT de la Martinique ? Plus de questions ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

4) Affaires ressources humaines :

a) Rapport social unique (RSU)

M. le Président : Nous en avons terminé avec le chapitre Affaires juridiques et institutionnelles. Nous en arrivons aux Affaires ressources humaines et au Rapport social unique, qui a été produit par la direction des ressources humaines et validé par le CSA de l'université. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Madame ROMANA, allez-y.

Mme ROMANA, PR : C'est peut-être une erreur de frappe. Dans les documents qu'on a eus, il n'y a pas les chapitres. C'est juste - peut-être, si on le publie - qu'on mette dedans le sommaire. Ça aide un petit peu à comprendre. Je pense que c'est vite fait. Concernant la répartition, par exemple, des agents, il me semble qu'il pourrait être intéressant, les enseignants, les enseignants-chercheurs, les BIATSS, qu'on fasse la répartition peut-être par pôle, par composante et par département. En ayant regardé un petit peu sur ce qui se passait dans les RSU d'autres universités, il y a cette information et c'est une information qui me paraît intéressante pour toujours avoir cette cartographie de notre établissement. Peut-être pour le prochain RSU, si bien évidemment tout le monde est d'accord, ça serait peut-être pas mal d'avoir ces répartitions, pour avoir une cartographie du fonctionnement de notre université. Là, c'est tout mélangé.

M. le Président : Éventuellement, la DRH pourra prendre la parole, mais Madame ROMANA, cet exercice répond à une norme qui est nationale. On ne peut pas improviser sur les indicateurs et la nature, la façon de les présenter. On a certainement une marge de liberté, mais elle n'est pas immense non plus. C'est un exercice qui est cadré. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Pour reprendre un petit peu la logique suivie par l'administratrice ROMANA, effectivement, il me semble, sauf erreur de ma part que, complémentirement, un pôle, par exemple, pourrait proposer un rapport social. Je ne sais plus à quel article, j'avoue que je n'ai pas révisé, mais il me semble de mémoire qu'on ne l'a jamais eu. C'est dommage, parce que ça permettrait de s'inscrire dans la démarche proposée par Madame ROMANA. Ceci dit, je trouve que ce rapport social s'enrichit d'indicateurs et c'est vraiment très intéressant. Deux, trois remarques là-dessus : comme souvent, un nombre de visites médicales très faible, je trouve, compte tenu du nombre de personnels et des formations qui ont effectivement beaucoup augmenté, du double. J'ai cru comprendre que c'était lié en particulier au télétravail, essentiellement.

Puis, c'est un petit peu plus revendicatif, si je puis dire. Ça concerne l'association des personnels. Je ne vois rien, est-ce qu'il y a une subvention qui est prévue pour une association des personnels, vu que les aides sociales étaient très faibles ? Après, j' imagine que ça correspond aux demandes, mais est-ce qu'on ne peut peut-être pas faire un effort sur la communication des choses, en particulier sur l'association des personnels, Monsieur le Président ?

M. le Président : Effectivement, nous avons une association des personnels. Je crois qu'il y en a une qui est en train d'être montée en Martinique. C'est vrai que nous préférons, en tout cas, je préfère communiquer sur ces questions lorsqu'il y aura deux associations. Nous sommes une seule université. Je sais que ça ne va peut-être pas plaire à tout le monde, mais on essaie d'avancer ensemble et de manière équilibrée sans cibler tel ou tel pôle. Donc, oui, nous avons une association, bientôt deux, et ces informations apparaîtront dès que nous aurons nos deux associations en ordre de marche. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je me tais ensuite, c'est promis. Je reviens encore sur cette association des personnels. L'année dernière, une subvention a été versée. Pourquoi pas cette année ?

M. le Président : Là, on est sur le RSU 2025, en effet. Madame la DRH, je vous laisse peut-être répondre : les données sont celles de 2024, nous sommes d'accord ? Donc, cette année, ce sera le RSU de 2026.

M. AUDEBERT, BIATSS : Bien sûr, vous m'avez compris, mais sur 2024, pourquoi rien ?

M. le Président : Je vous ai déjà répondu, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Pas vraiment.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non ? Très bien. Nous allons passer au vote sur ce Rapport social unique 2025. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime. Merci.

b) Calendrier congés étudiants – IUT Martinique

M. le Président : Calendrier des congés étudiants IUT de la Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

5) Affaires financières :

a) Débat d'orientation budgétaire (DOB)

M. le Président : Affaires financières. Donc, on commence par le débat d'orientation budgétaire qui vous a été transmis. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce document ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Sur ce document, il fait souvent référence au Contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Souvent, on dit qu'on va suivre le contrat d'objectifs, le COMP. À ma connaissance, il me semble qu'on n'a jamais vu ce document. Je ne sais pas s'il existe. Ma question, c'est : existe-t-il ? S'il n'existe pas, c'est un peu délicat de faire référence à un document qui n'existe pas dans un DOB, me semble-t-il.

M. le Président : Madame ROMANA, effectivement, je vous rassure, je n'ai pas l'habitude de travailler dans des ensembles vides. Le COMP existe. Il est en phase de finalisation avec le ministère qui a déjà validé l'essentiel du document. J'ai même reçu un courriel me donnant le montant exact qui nous est attribué, qui correspond à plus de 90 % de ce que nous avons demandé, parce qu'il y a un financement associé à ce COMP. Les choses sont claires, le COMP existe. Le document final n'a pas été signé, en effet, mais son contenu a déjà fait l'objet de réunions physiques au ministère, de navettes. Ce qui reste, c'est le moment de la signature puisque dans la mesure où on n'a pas eu 100 % de la demande, il y a certaines actions, je pense, que le ministère ne va pas retenir. Il faut qu'on sache lesquelles, mais ça, c'est lui qui a l'agenda et qui donne la mesure. Ce n'est pas nous qui décidons de quand on va finaliser l'exercice, mais la somme est

déjà connue de notre part. Les choses sont claires pour nous. Donc, on peut citer le COMP parce qu'il existe.

Mme ROMANA, PR : Toujours Laurence ROMANA. Il nous sera présenté ce COMP ou c'est présenté en CA ?

M. le Président : C'est un document qui sera public et qui sera effectivement présenté en CA, bien entendu. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je m'inscris également dans les remarques de Madame ROMANA s'agissant du COMP, parce qu'on parle du COMP comme d'un élément très important tout au long de cette présentation de 10 pages. C'est vrai qu'il semble angulaire, il semble essentiel et pourtant, on ne connaît pas le contenu. C'est un peu dommage, effectivement, de voter sur quelque chose dont on ignore une partie, même si j'ai bien compris qu'il sera signé très prochainement. Je regrette, par ailleurs, effectivement, une absence de chiffrage parfois. C'est sûr que ce DOB fera suite à une aide de cadrage qui sera beaucoup plus circonstanciée, comme le veulent les règles dans la matière, mais je reste très étonné, par exemple, qu'on ne chiffre pas des objectifs généraux dans le cadre d'un DOB, par exemple, en matière d'heures complémentaires à réduire. Rien, pas d'objectifs particuliers. La moitié des volets qui sont abordés ne chiffrent pas les choses et c'est difficile de voter totalement sur un document qui est à moitié chiffré même si j'ai bien conscience qu'une aide de cadrage suivra, bien sûr, à la rentrée.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques, questions ? On passe au vote sur ce DOB. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention, pas de vote contre. Merci.

b) Contrôle Interne Comptable et Budgétaire : cartographie des processus (pour information)

M. le Président : Point suivant. Nous avons deux points liés au contrôle interne, comptable et budgétaire. Je vais laisser la parole au DGSA financier ou alors à... ? D'accord, c'est Madame. Allez-y, Madame. Je vous en prie.

Mme COZETTE, contrôleur interne : Bonjour. J'avais prévu une présentation à projeter, mais problème technique. Je vais quand même vous spécifier des éléments par rapport au contrôle interne, comptable et budgétaire. Tout d'abord, des éléments par rapport à ces objectifs qui font expliciter un petit peu les documents 5B que vous avez reçus sur la présentation intégrale. Ensuite, des éléments explicatifs des documents 5C, portant sur la cartographie des risques et le plan d'action 2025. En termes de contrôle interne, juste un petit rappel, car il s'agit vraiment de maîtrise des risques et de gestion par la maîtrise des risques. On va s'intéresser à l'ensemble des dispositifs formalisés permanents ayant pour objectif de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs en qualité financière. Il va s'agir de la qualité comptable ou de la qualité des comptes, et de la qualité de comptabilité budgétaire, donc la soutenabilité de l'établissement, pour réaliser ces bonnes missions. Le CIC et le CIB vont permettre de ce fait de sécuriser l'intégralité de la chaîne financière, que ce soit le processus dépense ou le processus recette, de la programmation jusqu'au règlement ou à l'encaissement, toujours en dépense et en recette, et de la programmation aux ouvertures d'inventaire. Deux concepts et deux dispositifs qui s'autoalimentent.

Pour le CICB, nous avons donc plusieurs outils, dont les cartographies qui vous sont présentées. Tout d'abord, la cartographie des processus. Celle-ci a été établie et a pour objectif d'avoir une vision de toutes les activités pouvant impacter la qualité budgétaire et la qualité comptable de l'Université des Antilles. Au travail d'identification, à ce jour, l'activité finance est décrite sous :

- sept macroprocessus qui recouvrent l'ensemble de l'année budgétaire et comptable ;

- 40 processus qui permettent d'avoir les grands groupes d'activités ;
- 151 sous-processus sur lesquels vont s'appuyer les risques effectivement identifiés, et notamment pour cette année ;
- et 254 activités financières qui vont être le niveau de maillage le plus fin pour apporter une documentation.

Au sein de la cartographie des processus et pour permettre de mieux identifier les risques, il a été choisi pour la dépense de scinder certaines spécificités, à savoir les dépenses sur marché, sur projet ou contrat justifiable, hors projet ou contrat justifiable, et les dépenses concernant l'immobilier. Sur le même principe, pour la recette, nous avons choisi d'isoler des process relatifs aux recettes sur projet ou contrat de recherche, hors projet ou contrat de recherche, formation continue et apprentissage, puis par typologie.

c) Contrôle Interne Comptable et Budgétaire : cartographie des risques

Mme COZETTE, contrôleur interne : Le document qui vous a été présenté en annexe 5C, la cartographie des risques, son objectif est de réaliser un inventaire et une évaluation à l'instant T. C'est un outil destiné à garantir une gestion des risques efficace et pertinente. La cartographie des risques identifie et hiérarchise les risques, établit un état des lieux des vulnérabilités, définit une stratégie de traitement, d'où les priorités et le plan d'action qui s'ensuivront, et établit le plan d'action pour couvrir les risques. Pour 2025, la méthodologie était la suivante : il y a d'abord eu un recensement basé sur la cartographie des processus pour établir un listing des risques-types, une reprise des risques identifiés et validés au CA de juillet 2024. Puis, une cotation en s'appuyant sur les services, notamment les services métiers, avec un entretien explicatif de la démarche ICB, puis une demande d'autoévaluation pour permettre aux services directement d'identifier l'impact, la probabilité et la couverture existants.

Viendra ensuite la maîtrise, d'où le projet de vote aujourd'hui, avec, selon les leviers d'action identifiés, une proposition de préconisation pour réaliser et permettre une meilleure maîtrise des risques, d'où le plan d'action, et sur toute l'année à venir, une actualisation pour permettre, conjointement avec les acteurs des process, une personnalisation complète au niveau de l'UA. La cotation prend en compte... Au niveau de la cotation de comptes, la probabilité va de cas rares à quasi certains, et les impacts, d'infimes à critiques. Viendra ensuite la cotation nette, qui appliquera un coefficient multiplicateur en fonction de la couverture du risque déjà existante. Les risques sont donc classés de risque à maîtriser, en cours de maîtrise, avec une bonne maîtrise, ou risque maîtrisé. Pour 2025, 129 risques sont identifiés et cotés, à savoir :

- 28 risques maîtrisés ;
- 41 avec une bonne maîtrise ;
- 47 en cours ;
- et 13 risques identifiés comme à maîtriser.

Dans le plan d'action 2025, 35 risques à maîtriser et en cours de maîtrise feront l'objet d'une proposition pour améliorer leur maîtrise au sein de l'université. Ce plan d'action, en document 5C, est soumis à votre validation. Il est proposé d'adopter ce plan qui repose sur les quatre piliers du contrôle interne, avec en objectif un regroupement d'impact ayant au cœur la création d'un espace UA Finance, à destination de l'ensemble des gestionnaires de la sphère financière, pour permettre une documentation complète et au sein des quatre piliers du contrôle interne. Donc, documenter en recensant la documentation existante, en rédigeant la documentation manquante et en mettant à jour l'ensemble des documentations, en organisant, que ce soit la modélisation des activités, pour pouvoir identifier l'ensemble des flux, les activités, clôtures et CICB, et élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour la recherche.

Définir et formaliser les contrôles en créant et en actualisant les plans de contrôle pour pouvoir mieux identifier notre maîtrise, et en formant et en informant, c'est-à-dire en sensibilisant, en informant et en formant. Monsieur le Président, j'ai terminé.

M. le Président : Merci beaucoup. J'ai manqué à tous mes devoirs, parce que je pensais que c'était Monsieur le DGSA qui présentait ce point. Toutes mes excuses. Madame COZETTE est la contrôleuse interne de l'université, comme vous l'avez compris, comptable et budgétaire. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Si on n'en a pas, on passe au vote. Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Une question unique. La démarche, de toute façon, est formidable. Elle est salvatrice, même. On nous avait présenté, je crois, l'année dernière, une cartographie analogue. Je voulais savoir s'il y avait eu des progrès sur un certain nombre de points ou s'il n'y avait pas eu encore de plan d'action mis en œuvre depuis un an.

M. le Président : Monsieur le DGSA ou Madame COZETTE, je ne sais pas lequel de vous deux veut prendre la parole.

M. LAMOUREAUX, DGSA finances : LAMOUREAUX. On a bien sûr repris le plan d'action qui avait été voté en CA l'année dernière. On s'est appuyés sur toutes les actions qui ont été mises en œuvre. Il y a eu des avancées, que ce soit au niveau financier, agence comptable, aussi budgétaire, et sur les marchés aussi. C'est au regard de la situation au mois d'avril-mai que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter le plan d'action 2025 que l'on s'est tâché à mettre en œuvre de juillet jusqu'à décembre, et de vous présenter un nouveau plan d'action l'année prochaine, en 2026.

M. AUDEBERT, BIATSS : Monsieur le DGSA, on ne peut pas avoir les grands domaines en matière de pilotage et d'exécution de dépenses recettes : les grands domaines qui auraient accusé un réel progrès ? On ne peut pas faire cette petite synthèse-là rapidement ?

M. LAMOUREAUX, DGSA finances : Ce qui a largement progressé, c'est sur la partie budgétaire, sur la partie de la consolidation du budget jusqu'à la présentation. Vous l'avez d'ailleurs vous-même souligné lors des précédents conseils d'administration. Ce qui s'améliore aussi, c'est au niveau des marchés. On a renforcé le service des marchés et le DAFA s'attache à communiquer aux pôles et composantes sur l'ensemble des marchés en cours. Également la clôture de l'exercice, puisque, comme vous le savez, c'est la première fois que nous avons été certifiés sans réserve, donc avec un gros travail entre les services de l'ordonnateur et de l'agence comptable. Voilà, dans les grandes masses.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci.

M. le Président : D'autres remarques ou questions ? On passe au vote sur ce document de cartographie des risques. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) CIA et primes de fin d'année 2025

M. le Président : Nous en venons au CIA et primes de fin d'année 2025. Le dispositif est reconduit comme l'année précédente. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque unique : il me semble, sauf erreur de ma part, que la notion de coefficient multiplicateur prend une importance croissante d'année en année. On parle physiquement d'un

[inaudible 1:29:10], d'un trois à quatre, ce qui veut dire, sauf erreur de ma part, 30 à 40 %, à la diligence et à la discrétion du Président, par rapport à certains personnels, en plus d'un taux à 100 %, à la diligence aussi finale. Je trouve que c'est une appréciation qui renforce encore toujours, et plus, les capacités d'augmenter les primes de fin d'année, non plus par un chef de service, mais par un chef d'établissement.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, je ne crois pas qu'un seul chef de service n'ait jamais été compétent pour attribuer une prime à un agent. Me semble-t-il que, dans une université en tout cas, c'est la compétence du chef d'établissement. J'avoue ne pas comprendre votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Très bien. Donc, on va passer au vote sur les deux éléments, CIA et primes de fin d'année. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

e) Bons cadeaux pour les personnels

M. le Président : Les bons cadeaux pour les personnels. Là aussi, on maintient le dispositif au même niveau. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ou des remarques ? Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Des bons cadeaux, Monsieur le Président, mais vraiment des petits bons cadeaux, puisque, sauf erreur de ma part, ce sont des montants qui n'ont pas été réévalués depuis six, sept, huit ans. Donc, forcément, qui ont perdu depuis six, sept, huit ans un tiers de leur valeur.

M. le Président : Malheureusement, Monsieur AUDEBERT, notre subvention globale n'a pas spécialement augmenté. Nos dépenses, oui, en revanche. Nous arrivons, malgré une situation compliquée, notamment au niveau national, à maintenir les efforts pour le personnel. Quand on augmente, parce que j'ai du mal à comprendre la logique entre vos deux interventions : d'un côté, il ne faut pas augmenter les coefficients multiplicateurs, donc des primes des agents, mais en même temps, il faut augmenter les bons. D'un côté, il ne faut pas augmenter, de l'autre côté, il faut augmenter. Mon cerveau ne s'y retrouve pas. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Donc, oui, les bons cadeaux sont maintenus, malgré les contraintes financières de l'enseignement supérieur et de l'Université des Antilles. Monsieur AUDEBERT, vous avez autre chose à nous dire ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Juste une petite précision sur mon éventuelle incohérence par rapport aux coefficients. De nulle façon, je n'indiquais qu'il fallait réduire. Ce qui me frappait, c'était plus la personne qui pouvait être « in finesse », celui ou celle qui pouvait décider de coefficients majorants. Sur les bons cadeaux, vous nous indiquez, je crois, l'année dernière que vous travailliez sur des natures différentes de bons. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

M. le Président : Non, je ne peux pas vous en dire plus à l'heure actuelle, Monsieur AUDEBERT. Concernant la personne dont vous parlez, c'est-à-dire moi, je suis désolé, mais si vous allez peut-être siéger à l'Assemblée nationale, vous pourrez changer les lois et donc, les compétences des présidents d'universités. Pour l'instant, je ne m'octroie aucune compétence qui ne m'ait pas été déjà dévolue par un texte réglementaire. En revanche, toutes mes compétences, je les assume, c'est vrai, en effet.

On passe au vote sur les bons cadeaux, si vous le voulez bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, unanimité, merci.

f) Prise en charge d'une dépense effectuée hors marché

M. le Président : Il y a une dépense qui a été effectuée hors marché, et donc, il vous est demandé de bien vouloir procéder à sa régularisation. C'était une dépense à but pédagogique. S'il n'y a pas de questions, je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

g) Mise en place des cartes affaires et achats à l'UA

M. le Président : Mise en place de cartes affaires et achats à l'Université des Antilles. Est-ce que vous avez des questions sur les documents qui vous ont été transmis aussi ? Pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

h) Note de cadrage des achats publics

M. le Président : Note de cadrage des achats publics, qui est, je pense, destinée à une simplification et une clarification de certaines procédures. Est-ce que vous avez des questions sur cette note de cadrage ? Pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime. Elle pourra être diffusée aux services concernés.

6) Affaires pédagogiques :

a) Ouverture de diplôme en apprentissage

M. le Président : Nous abordons l'avant-dernier chapitre : les affaires pédagogiques pour le premier point qui concerne l'ouverture d'un diplôme en apprentissage. Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote sur ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci.

b) Fermeture de diplôme

M. le Président : Fermeture de diplôme. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Juste pour que je comprenne, il y avait un argumentaire qui disait que les deux licences... Il y avait un DU à venir, et puis l'autre, c'est une licence professionnelle dont on demande la fermeture, mais à ma connaissance, on n'est pas encore en nouvelle accréditation. Donc, on ne refait pas ça. L'établissement a été accrédité pour délivrer le DU et la LP. Ma question, c'est : quelle est l'urgence de fermer ? Pourquoi ferme-t-on ces deux diplômes parce qu'il se peut très bien que l'an prochain, il y ait du monde ? Qu'est-ce qui a motivé la fermeture de ces deux diplômes ? Si un diplôme ne fonctionne pas une année, il peut très bien fonctionner l'année suivante.

M. le Président : Effectivement, il faut donc faire la distinction entre une accréditation, qui est une autorisation à, et l'ouverture ou la fermeture où on est sur du concret. Quand vous ouvrez un diplôme sans savoir si vous avez des étudiants, vous mobilisez des forces, notamment des emplois, que vous ne pouvez pas répartir ailleurs, là où ça fonctionne. Vous découvrez au mois de septembre et d'octobre que finalement, ce n'est pas possible, ça n'ouvre pas. Vos moyens, vous les avez mis au mauvais endroit. Vous

avez des collègues en sous-service parfois. Vous pouvez faire appel à des contractuels aussi, que vous embauchez avant et qui, finalement, se retrouvent sans service. Donc c'est de l'anticipation et du pilotage. Quand, au bout d'un certain nombre d'années, vous avez une tendance qui s'installe, il est de bonne gestion de procéder à la fermeture de la formation, ce qui ne détruit pas l'accréditation. On a toujours l'accréditation, on peut rouvrir si on veut l'année prochaine, mais pour l'année en cours, les composantes, ou en tout cas les services compétents, décident de fermer. Je sais que c'est peut-être la décision la plus difficile à prendre pour un directeur ou une directrice de composante de fermer une formation, mais c'est du courage qu'il faut et c'est de la bonne gestion pour mettre les moyens là où il y a de l'attractivité, là où il y a de l'insertion professionnelle, là où il y a de la demande. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des interventions sur ces fermetures ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA, peut-être ma dernière intervention. Donc j'ai bien compris, on peut la rouvrir si nécessaire, d'accord. C'était l'information que je voulais avoir. Puis, je trouve dommage... Je vais revenir sur une histoire qui était la licence. Je me rappelle bien de cette histoire d'avoir ouvert la licence professionnelle Gestion des projets et structures artistiques à la place d'une licence Art du spectacle, qui fonctionnait quand même relativement bien à l'époque. C'est vrai que je trouve que sur nos territoires, c'est quand même dommage. Nous avons des lycées, nous avons le lycée Carnot. Je suppose qu'en Martinique aussi, il y a des lycées qui travaillent dans les arts et spectacles. Il me semblait que la LP, c'était celle qui finalement aurait permis de continuer un peu ça, mais comme c'est une LP, c'est évidemment un BAC+3, alors que la licence aurait permis de récupérer des bacheliers postbac. Je trouve peut-être dommage d'avoir changé le dispositif, mais c'est une remarque.

M. le Président : Je vais céder la parole à Monsieur ARTERON, mais juste avant quand même : on n'a pas la même définition d'une licence qui fonctionne relativement bien, parce qu'on était à un taux de 40 % de cours neutralisés, Madame ROMANA, pour cette licence Art du spectacle. 40 % des cours n'avaient pas lieu et étaient neutralisés. Monsieur ARTERON.

M. ARTERON, MCF : Bonjour, chers collègues. Pour répondre assez directement à Madame ROMANA, c'est vrai qu'on a acté, sous le Président JANKY, la transformation de cette licence d'art du spectacle en licence professionnelle. Ce projet de transformation répondait à une réalité qui était celle d'une difficulté fonctionnelle de cette licence, difficulté relevant des ressources humaines, puisqu'il y avait un nombre de personnels chargés d'enseignement titulaire qui était déficitaire. C'était le premier point, ce qui entraînait de manière concrète une neutralisation des enseignements. Le deuxième point relève des attentes de la non-articulation entre les attentes et la réalité de la formation. Il s'est trouvé qu'un certain nombre d'étudiants inscrits pensaient s'inscrire à un conservatoire. Ils pensaient trouver au sein de cette licence les enseignements liés aux enseignements artistiques délivrés dans le conservatoire, ce qui générait un certain nombre de déceptions et de frustrations de la part des étudiants. Face à ces difficultés, nous avons procédé à des réajustements, d'où la naissance de cette licence pro. La difficulté concernant l'existence d'une licence pro de gestion des sculptures artistiques dans nos territoires est liée à la configuration du marché du travail au sein de nos deux sites. C'est-à-dire que lorsque vous avez formé une ou deux générations de diplômés, qui sont peu ou trop absorbés par le tissu local, se pose la question du maintien de la formation. C'est la raison pour laquelle ce type de licence professionnelle ne peut ouvrir, à mon avis, qu'une année sur trois. La question se pose également pour les masters pro en lien avec le champ artistique. C'est une vraie question posée à l'établissement en lien avec ce type de formation. Merci.

M. le Président : Merci, Monsieur ARTERON. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On va passer au vote sur la fermeture de ces deux formations. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime.

c) Ouverture de diplôme - UFR SANTE

M. le Président : Ouverture de diplôme à l'UFR Santé, il s'agit de DU. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

d) Capacité d'accueil

M. le Président : Capacité d'accueil. Vous avez des questions ? Pas de questions. On passe au vote sur les capacités d'accueil qui vous ont été présentées. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, vote unanime.

e) Tarification BFCA pôle Martinique

M. le Président : Tarification du BFCA Pôle Martinique. On n'avait pas eu l'occasion de voter au précédent CA les tarifications de l'information continue de Martinique. Donc, on le fait. Est-ce qu'il y a des questions sur le tableau ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Ma dernière remarque. Je pense que depuis le début, mon questionnement se pose sur l'harmonisation, sachant qu'on est un établissement. Sur l'harmonisation des tarifs, selon qu'on est à la Martinique ou à la Guadeloupe, il y a encore un tout petit effort pour harmoniser ce qui est à harmoniser. Je pense en particulier au DAEU à distance par rapport au [Inaudible 1:42:05]. Guadeloupe et Martinique n'ont pas les mêmes tarifs. Peut-être ai-je tort, mais je ne perçois pas la raison de ces différences de tarifs entre la Guadeloupe et la Martinique sur ces diplômes.

M. le Président : Bien. Monsieur AUDEBERT, il ne vous a pas échappé que nous sommes sur deux territoires différents, même si c'est la même université. Ce ne sont pas les mêmes partenaires et on n'a pas non plus les mêmes forces au niveau de l'université pour faire fonctionner ces diplômes, qu'on soit sur un territoire ou un autre.

M. AUDEBERT, BIATSS : Mais c'est le même établissement, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, c'est le même établissement. Ça ne m'a pas échappé non plus, je vous remercie. La formation continue ne peut pas être déficitaire, vous le savez, Monsieur AUDEBERT. Il faut avoir des tarifs qui nous permettent aussi d'absorber les coûts de formation qui ne sont pas les mêmes suivant le territoire parce qu'on n'a, encore une fois, pas les mêmes partenaires.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, mais il y a une cohérence à avoir.

M. le Président : Oui, on peut augmenter au plus haut niveau si vous voulez, mettre le prix le plus élevé comme ça, on est sûrs que tout le monde s'en sort.

M. AUDEBERT, BIATSS : Le contraire.

M. le Président : Non, le contraire ne fonctionne pas. On ne peut pas être déficitaires, je vous l'ai dit. C'est réglementairement interdit. Il faut absolument couvrir les frais. L'idée, c'est d'être au plus près de ça et non pas d'avoir des tarifs exorbitants. Quand ils peuvent être plus bas, on le fait.

M. AUDEBERT, BIATSS : Un DAEU à distance, je ne vois pas ce qui peut justifier des différences.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, vous êtes un élu de l'université. Vous pouvez prendre l'attache des BFCA et ils vous expliqueront. Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux.

M. AUDEBERT, BIATSS : On est en CA.

M. le Président : Oui, on est en CA, mais c'est un conseil. On n'est pas en CFVU. Ce n'est pas une commission. C'est un conseil, Monsieur AUDEBERT. On n'instruit pas de dossier en conseil.

M. AUDEBERT, BIATSS : Ce n'est pas l'objet d'instruire ici. C'est l'histoire de partager une analyse.

M. le Président : J'ai l'impression qu'on rentre sur des centimes dans des formations à distance. Là, on commence à rentrer dans des choses techniques.

M. AUDEBERT, BIATSS : Mais non.

M. le Président : Me semble-t-il. À part cette intervention, est-ce qu'il y en a d'autres avant qu'on ne passe au vote ? On peut passer au vote ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avant de passer à l'accréditation hors vagues, quand même, je voudrais dire à nos collègues du pôle Martinique que je suis vraiment désolé de voir l'ensemble des attaques qui sont destinées à l'endroit des structures de Martinique, à la fois les statuts de l'UFR STE, les conventions, les régularisations de l'IUT de la Martinique et puis là, maintenant, ce sont des questions sur les tarifications du BFCA pôle Martinique. J'avoue ne pas comprendre cette volonté de cibler un pôle par rapport à un autre, mais bon.

f) Accréditation hors vague

M. le Président : Donc, accréditation hors vagues, petit f. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Mme ROMANA, je vous en prie.

Mme ROMANA, PR : Au risque de choquer mes collègues de la Martinique, je m'en excuse d'avance, bien évidemment, et je ne comprends pas les attaques dont vous parlez, Monsieur le Président. Il s'agit de questionnements, c'est tout. Les questions ont été posées de la même façon au pôle Guadeloupe, donc il n'y a pas d'attaque particulière. Cette zizanie-là, entre les deux pôles, va devenir fatigante. J'aurais deux questions sur ces formations comme c'est nouveau. D'abord, j'aimerais savoir si ces diplômes passent par les circuits classiques. Est-ce que c'est passé en CFVU ? Est-ce que ce n'est pas passé en CFVU ? Comme ce sont des instituts, est-ce que, finalement, ces formations sont proposées et suivent un chemin particulier ? Ça serait ma première question. Pourquoi je dis ça ? Parce que dans le document de la création de la LP, il n'y a aucune signature. C'est peut-être normal, peut-être qu'on n'a pas eu le temps de signer, mais moi, quand on me donne un document, en général, je le regarde. Puis, juste pour ma gouverne maintenant, j'aimerais bien savoir : je vois que c'est un diplôme qui va s'appuyer sur des équipements et des outils pédagogiques ou de recherche LabEx qui vont être affectés à cet institut. Juste pour savoir, est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu un descriptif, si c'est possible, de ces équipements ? Vous comprenez, en plus, comme ça touche aux matériaux, c'est un peu aussi mon domaine. Je me dis, tant qu'à faire, s'il y a des

choses sur le territoire de la Martinique qui peuvent servir à la Guadeloupe et vice versa, ça peut être intéressant.

M. le Président : Madame ROMANA, sur cette question qui n'est pas une question martiniquaise, puisque là, même si on est sur des instituts qui ont leur siège en Martinique, on est sur des structures transversales. Pour répondre à votre première question, parce que la deuxième, j'en suis bien incapable, sur le matériel commandé ou prévu : oui, les circuits ont été suivis. Puisqu'il s'agit de structures transversales, ces éléments ont été soumis au CAC et non pas en CFVU, puisque les CFVU sont des instances de pôle et que les instituts qui ont été financés par la CTM ont vocation à rayonner sur toutes les Antilles, toute l'université. Ce sont des structures transversales et donc sont reliées directement aux instances centrales et pas aux instances de pôle. Il n'y a pas de conseil de pôle et il n'y a pas de CFVU, ni de Commission de la recherche pour ces instituts. Maintenant, je ne sais pas si un collègue présent dans la salle souhaite répondre à Madame ROMANA sur du matériel. Monsieur le Vice-président du pôle Martinique.

M. JOACHIM, VP CFVU 972 : Madame ROMANA, bonjour. Puisque vous évoquez la licence professionnelle qui doit ouvrir à la prochaine rentrée universitaire, dans le cadre de cette licence professionnelle, nous travaillons avec, comme son nom l'indique, des professionnels, donc des architectes, des urbanistes, des ingénieurs du bâtiment. Dans ce cadre, on va utiliser un certain nombre d'outils que ces mêmes professionnels utilisent au quotidien. Il est prévu l'acquisition d'une soufflerie. Je vous dirai pourquoi dans un instant. Il est prévu aussi l'acquisition de tables vibrantes. L'idée étant de travailler sur la normalisation qui nous est aujourd'hui imposée dans le domaine du bâtiment.

Je m'explique. Aujourd'hui, la logique qui prévaut, c'est une logique *top-down*, c'est-à-dire que les mesures et les modalités de fonctionnement, les normes sont pensées dans l'Hexagone. Ensuite, elles redescendent en pluie fine sur l'ensemble du territoire national et donc sur nos territoires, qui sont des territoires tout de même qui ont des spécificités, puisque vous n'êtes pas sans savoir que les ouragans que nous connaissons ou que nous serons amenés à connaître n'ont pas du tout les mêmes réalités caractéristiques que les tempêtes que l'on peut connaître en France hexagonale. Pour toutes ces raisons, il s'avère nécessaire de revoir les normes qui nous sont aujourd'hui imposées dans le bâtiment parce que ces dernières ne correspondent pas à nos réalités. Aujourd'hui, on construit en appliquant des normes qui sont des normes qui sont sûrement très intéressantes pour la Franche-Comté, la Bretagne, le Languedoc-Roussillon ou autres, mais qui n'ont aucune réalité sur nos territoires qui sont des territoires hypersismiques, sur des territoires qui sont soumis à des ouragans et de plus en plus des ouragans de catégorie 5. Donc, il nous faut disposer de ce type de matériel pour fonctionner. Voilà.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Juste une petite remarque. D'abord, je trouve que cette licence est très bien parce que c'est un véritable besoin du territoire. Sachez qu'en Guadeloupe, parce qu'on est contactés, nous aussi, en tant que laboratoire de matériaux pour ce genre de dispositifs, on envoie les gens vers votre institut puisqu'il est créé pour ça. Je trouve que c'est vraiment une belle initiative.

M. le Président : Bien. S'il n'y a plus de questions, je propose qu'on passe au vote sur cette accréditation hors vague. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup pour ce vote unanime.

7) Affaires scientifiques : Attribution des prix ma thèse en Manga

M. le Président : Nous avons l'attribution, donc, là, on passe aux affaires scientifiques, des prix « ma thèse en Manga ». C'est un dispositif qui est né, sauf erreur de ma part - et je parle sous le contrôle du directeur de cet UMR qui est l'UMR PHEEAC -, par un chercheur de l'UMR. C'est vrai qu'on a jugé intéressant de développer ce concept et de l'étendre plutôt à toute l'université avec l'accord, bien sûr, de son créateur. C'est quelque chose maintenant qui est effectif. Dans ce cadre-là, on souhaite attribuer des prix au lauréat du concours lié à ce dispositif qui est une très belle initiative émanant d'un chercheur du pôle Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

C'est terminé pour l'ordre du jour. Il nous reste les questions diverses. Je rappelle aux collègues enseignants-chercheurs que nous avons un CA restreint à la suite de ce CA plénier, mais qui n'est pas terminé. On passe aux questions diverses. Il y en avait deux. La première question, c'était Madame ROMANA et ça concernait la composition de l'école doctorale. Est-ce que vous pouvez préciser votre question, madame ?

Mme ROMANA, PR : Oui, Monsieur le Président, merci. C'est la même question que la dernière fois, c'est-à-dire que les collègues me sollicitent pour savoir qui constitue le Conseil de l'école doctorale. Moi, je suis dans l'incapacité de le leur dire. De mémoire, la dernière fois que je vous ai posé la question, vous m'avez dit – il y a eu un problème de site – que vous ne pouviez pas déposer les arrêtés sur les sites, mais comme je vois que maintenant, il y a des nouveaux arrêtés qui sont déposés, j'aimerais comprendre : qu'est-ce qui empêche les collègues de connaître la constitution de l'école doctorale ?

M. le Président : Madame ROMANA, vous devez confondre, parce que je n'ai jamais parlé de problème de site empêchant quoi que ce soit. C'est une information qui est publique et je me souviens que l'administrateur de l'école doctorale, lorsque vous discutiez en CA, d'ailleurs, vous aviez plus ou moins insinué qu'il ne vous avait pas répondu lorsque vous lui avez posé la question, alors même que vous aviez eu cette conversation, je crois, par téléphone et que vous avez donné cette composition. La composition est publique. Si l'arrêté ne figure pas sur le site, je vais faire en sorte qu'il y figure. J'ai des DGSA ici présents : la DGS. Parce que c'est totalement public comme information, il n'y a absolument rien de secret dans la composition d'un conseil de l'université qui a été mis en place sur la base des statuts qui ont été votés ici même, en Conseil d'administration.

Il n'y a aucun secret là-dessus. Quiconque demanderait à l'école doctorale la composition devrait avoir en retour ladite composition sans délai. Est-ce qu'il y a... Oui, il y a une autre question diverse avant que je cède la parole à Madame la DGS, comme je l'avais annoncé. C'est Monsieur AUDEBERT sur la procé...

Coupure de l'audio

Mme ROMANA, PR : Ça fonctionne.

M. AUDEBERT, BITASS : Vous m'entendez ? Oui, simplement pour indiquer qu'on a un intérim qui est brillamment assuré par Madame FALEME, mais je voulais savoir quelle était la suite des événements pour

l'agent comptable, peut-être à la rentrée, ou je ne sais pas quel est le calendrier pour le recrutement d'agents comptables ?

M. le Président : Les auditions sont en cours. On a eu un certain nombre de candidatures et à l'issue de ces auditions, on espère pouvoir retenir un agent comptable qui viendra, je pense, aussi vite qu'il le peut. Là, on a des délais, forcément, qui peuvent être d'un mois ou deux en fonction de la capacité des personnels à nous rejoindre, mais les auditions seront terminées la semaine prochaine.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci.

M. le Président : Très bien. Donc, ce conseil est terminé. Je vais céder la parole, puisque les micros semblent fonctionner à nouveau. Madame la DGS, ne perdez pas de temps avant que ça ne coupe.

Mme LOPEZ, DGS : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, merci pour vos mots de tout à l'heure. Merci également pour votre confiance durant ces trois années. Je tiens à remercier tout le monde, déjà pour m'avoir permis de décaler lorsque je suis arrivée à l'université, mais aussi au-delà de l'université, la culture antillaise que je ne connaissais pas. Un grand merci pour ces trois années. C'est la vie des DGS. On est sur des emplois fonctionnels. On n'a pas vocation à rester. Là, effectivement, j'ai une opportunité. Je partirai enrichie véritablement par ce que j'ai découvert d'un point de vue culturel sur le territoire, tant sur la Martinique que sur la Guadeloupe. Je continue et je poursuis dans cette logique puisque je vais rejoindre l'université de Polynésie. À très bientôt. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup. Je vais demander aux collègues, aux étudiants, aux personnels administratifs, aux invités de nous laisser pour qu'on puisse passer au conseil restreint. Les enseignants-chercheurs, veuillez rester s'il vous plaît.

Fin de la séance à 10 h 40